

Annexe au règlement intérieur du CNSC (liée à la Pandémie du Covid 19)

Le protocole Sanitaire

Dates : A partir du 11 Mai 2020 pour une durée indéterminée.

Personnes déférentes :

Formalisation et évolution du protocole sanitaire : Arnaud Fautrat, directeur

Chargées de son application :

Pour les activités et locaux : Philippe Faiello, directeur technique

Pour l'accueil et locaux : Mélanie Bracquemond, responsable accueil

1) Les Locaux :

- a. L'ensemble des locaux du CNSC au port et à la plage sont interdits au public.

L'accès est réservé au personnel et aux personnes autorisées (par le Président ou le directeur).

- b. Le port du masque est obligatoire si plusieurs personnes présentes en même temps, le lavage des mains au gel hydro-alcoolique en entrant est obligatoire.
- c. A la fin du travail, les locaux seront nettoyés au produit au norme anti virus (N14476)

2) Les activités :

- a. Les activités club reprennent à partir du 20 Mai 2020, **uniquement pour les supports individuels.**(Cad : Planche à voile, fun board, winfoil, paddle, kayak)

- i. Pour les supports double ou collectif nous vous informerons de la date de reprise
- ii. Pour les activités groupe, stage et location, nous informerons de la date de reprise ultérieurement.

- b. Admission : Seront admis les membres à jour de :

- i. leur cotisation et de leur abonnement,
- ii. De leur licence FFV 2020 (passeport ou sportive).
- iii. Leur nouvelle fiche d'inscription club, signée mentionnant qu'ils ont pris connaissance de l'annexe sanitaire du Règlement intérieur, du Dispositif de sécurité et d'intervention et qu'ils s'engagent à respecter (ou à faire respecter pour les mineurs dont ils ont la charge) ce protocole sanitaire.

- c. Inscriptions :

- i. La nouvelle fiche sera téléchargeable sur le site internet ou le secrétariat vous la transmettra. Il faudra la compléter, la signer et la retourner de préférence numériquement.

- ii. Les inscriptions se font par téléphone ou par mail :

1. Pour les activités du matin : Jusqu'à la veille avant 12H

2. Pour les activités de l'apm : Jusqu'à 12h le jour même.

iii. Règlement : de préférence par virement bancaire, ou préparer à l'avance un chèque du montant exact des sommes dues et mis dans une enveloppe. (Pas de CB à la plage et pas d'espèces)

3) Déroulement des activités :

1) Arrivée :

Les rdv seront situés sur la grande plage devant le spot nautique par groupes de niveau.

- a. Vous arrivez à l'heure indiquée.
- b. En tenue de navigation, prêt à naviguer (les rechanges restent dans la voiture ou dans un sac sur la plage, les locaux sont fermés, attention aux téléphones !!!, pas de WC)
- c. Respecter le sens de circulation, d'accès à la plage et la distanciation physique .

2) Pendant : respecter les consignes de sécurité et sanitaires. (le non respect entrainera l'exclusion pour la prochaine séance)

3) Retour :

- a. Le rangement du matériel : les membres remonteront le petit matériel (gréements , pagaies et poseront les flotteurs, kayaks sur les remorques. Ils déposeront le petit matériel aux endroits indiqués par le ou la moniteur/rice. Le moniteur nettoiera le petit matériel avec un produit au Norme. (N 14476)
- b. Dès la fin de la séance les membres devront quitter la zone du spot nautique afin d'éviter un attroupement. Les parents qui viennent chercher leurs enfants devront arriver 10 minutes avant la fin de la séance et respecter la distanciation physique. Ne pas stationner sur la terrasse du spot nautique.

Fait à St Cast le 18 Mai 2020

Le directeur

A.Fautrat